

 <p>Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées DNPV-DS</p>	Procédure	Codification : PR01-23
	Modalités de délivrance des permis d'importation	Version : 01

1. Objet :

Cette procédure définit les modalités d'obtention d'un permis d'importation des végétaux et des produits végétaux en Guinée.

2. Domaine d'application :

Elle s'applique à l'importation des végétaux et des produits végétaux en Guinée.

3. Description de la procédure

Pour l'importation des végétaux ou produits végétaux en Guinée l'importateur doit suivre la procédure suivante.

3.1 Demande de permis d'importation

Elle est adressée au Directeur (trice) national de la protection des végétaux et des denrées Stockées. Elle doit contenir les renseignements suivants :

- Adresse du fournisseur,
- adresse de l'importateur,
- description du produit (nature, quantité ...)
- point d'entrée

3.2 Analyse des Risques phytosanitaire (ARP)

Les informations sur les nuisibles qui visent les produits dans le pays d'origine sont croisées avec la liste des organismes nuisibles de quarantaine de la Guinée. S'il ya risque d'introduction de nuisible de

quarantaine la demande est refusée. Le cas contraire un permis est délivré dans les 24 heures.

3.3 DELIVRANCE DE PERMIS D'IMPORTANCE

Sous réserve des conditions suivantes :

- Présentation d'un certificat phytosanitaire ou désinsectisation du pays d'origine ;
- Indication de tout traitement effectué dans le pays d'origine ;
- Fourniture des informations relatives aux bios pesticides.

Un permis d'importation de la quantité indiquée dans la demande est délivré pour la période indiquée.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires

NIMP 05 : Glossaire des termes phytosanitaires

NIMP 32 : Classification des marchandises selon le risque Phytosanitaire

5- RESPONSABILITE

Les chefs des services phytosanitaires sont responsables de l'application effective de cette présente procédure.

6 TERMES ET DEFINITIONS

DNPVDS : Direction Nationale de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées.

NIMP : Norme internationale pour les Mesures Phytosanitaires.

REDACTEUR	VERFICATEUR	APPROBATEUR
Mamadouba CAMARA Chef de Section Inspection Phytosanitaire	Aissatou KEITA Chef de Division Contrôle Phytosanitaire	Fadima HAIDARA Directrice Nationale de la DNPV-DS
Date ; Signature ;	Date ; signature ;	Date ; signature ;